

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 2 Octobre 14

Ecouter et Entendre !



On ne fera pas l'injure aux psychologues d'expliquer la signification de ces deux termes.

Que certains responsables politiques ne fassent pas la différence, ne nous surprend malheureusement pas.

Ainsi, si les présidents de Région et les responsables des commissions AIO dans les CCREFP « écoutent » les représentants du SNES et de la FSU, force est de constater qu'ils ont souvent bien du mal à les « entendre » !

Le dossier de rentrée de l'ARF qui veut voir dans la loi de refondation de l'Ecole de juillet 2013 et dans la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, la consécration de « la régionalisation des politiques d'éducation et de formation » en est un premier exemple.

La référence au rôle des Régions dans le Bac+3 /Bac-3, serait la preuve que « des compétences structurantes » leur auraient été données en matière de carte des formations professionnelles, de SPRO et de lutte contre le décrochage. Manifestement l'ARF n'a pas retenu que l'établissement de la carte des formations professionnelles initiales relevait d'un accord entre le recteur et le président de région, ni que la loi du 5 mars 14 fixe clairement les compétences respectives de l'Etat et de la Région quant à l'orientation des différents publics, l'Etat gardant la compétence sur l'orientation des élèves et des étudiants.

De même, le rapport de synthèse des huit CESER (Conseil économique, social environnemental régional) ayant participé à l'expérimentation du SPRO comporte des préconisations curieuses. Pour celui-ci, en effet, « Il s'agit de réduire au maximum la segmentation du secteur de l'orientation au profit d'une orientation tout au long de la vie, pour tous les publics et quel que soit leur statut. » L'enjeu de ce rapprochement - indique le document des CESER- est essentiel « tant sur le plan des publics concernés que de la couverture territoriale des structures d'orientation et de **la professionnalisation des personnels assurant l'orientation scolaire et universitaire, notamment leurs relations avec les acteurs économiques et sociaux.** »

Pour atteindre ces objectifs, les régions persistent à vouloir établir un référentiel commun « d'accueillant généraliste » sans prendre en compte les modalités de fonctionnement des différentes structures, notre qualification de psychologue, ni même notre statut de fonctionnaire.

Bref, si Les régions expérimentales « écoutent » la position du MEN et du législateur, manifestement elles ne les entendent pas !

6 Octobre 2014

Sommaire :

- *Ecouter et entendre dans les régions expérimentales*
- *Ecouter et entendre dans notre métier*
- *Ecouter et entendre au MEN*



Ecouter et entendre

Les régions n'entendent pas que les Co-Psy et les directeurs veulent garder leurs CIO, en tant que structures indépendantes des pressions locales sur les prises en charge financières et les missions ; elles n'entendent pas que la question de la répartition des publics, scolaires et actifs, a été réglée par la loi et persistent à vouloir revenir dessus ; elles n'entendent pas que le centre de gravité de notre métier est bien celui de la psychologie dans le second degré, liant nécessairement le développement psychologique, le rapport aux apprentissages, la projection dans l'avenir et l'orientation ; elles n'entendent pas qu'en formation initiale, on ne peut prétendre lutter contre les inégalités sociales si l'on se fixe l'objectif d'amener les adolescents à penser en termes de projets « réalisables », à partir des réalités économiques territoriales ! C'est pourtant bien ce sens là, que ces huit régions expérimentales donnent au terme de « conseil ».

Ecouter et entendre dans le métier

Il est plus étonnant que certains psychologues soient touchés par ce même travers. Si les responsables du SGEN ont, semble t-il, **écouté** les interventions du SNES, leur publication montre à l'évidence qu'ils ne les ont pas **entendues** ! Le "conseil en orientation", tel qu'il s'est construit en France, s'inscrit dans une démarche éducative et contribue à l'élaboration des choix. Mais il ne peut être dissocié des conditions qui favorisent le développement de la personnalité de l'adolescent, en particulier son rapport aux apprentissages, à l'avenir et aux autres. Le SNES n'est pas favorable à un conseil ponctuel et « hors sol » qui s'exercerait indifféremment en direction de tous les publics. Lors de cette intervention, il a rappelé que cette fonction de conseil était assurée, dans le cadre du SPRO, par des non-psychologues et avec des injonctions qui trahissent de plus en plus la déontologie (cf. le colloque FSU sur le psychologue en institution que nous avons tenu avec les collègues psychologues de Pôle emploi).

Ce n'est donc pas une définition de notre métier, par le seul « conseil en orientation » qui peut l'ancrer dans la psychologie. Mais il aurait fallu, pour que tout le monde ait accès à l'explication, citer les propos dans leur intégralité !

Quant à la nécessité que nos collègues de Rouen, écoutent ceux qui s'opposent à une possible affectation en établissements scolaires, pas de craintes ! Nos collègues l'ont depuis longtemps entendu puisqu'avec le SNES, à de multiples reprises, dans la rue et sur les réseaux sociaux, avec les élus et les parents, ils se sont mobilisés pour l'empêcher et l'ont obtenu en juin dernier !

Ecouter et entendre..au MEN aussi

Aujourd'hui, il est urgent que la circulaire sur les missions soit enfin publiée et reprenne précisément ce qui a été acté dans le groupe de travail du 17 Mars..

Certains propos de la Dgescop, repris dans une interview récente, lient étroitement l'orientation, à un travail de conviction, avec les entreprises, pour que les élèves s'orientent vers des voies débouchant sur l'emploi .

Même si le souci exprimé dans l'article, de ne pas tout faire reposer sur les notes et de se préoccuper de la réussite des élèves très tôt, correspond à ce que le SNES défend depuis longtemps, il ne faudrait pas en revenir aux prétendus « talents » ou « compétences informelles » dont chacun sait qu'ils sont très largement corrélés avec l'origine sociale.

Les conseillers d'orientation-psychologues, n'ont pas à « convaincre » les élèves ni les familles, de s'engager vers certains métiers dans une perspective fort aléatoire d'adéquation des formations et des emplois et de prévisibilité illusoire des débouchés à 3 ans ou plus ! Si nous sommes psychologues, c'est bien plutôt pour ouvrir les possibles et aider à l'élaboration et à la réalisation des projets.

Le GT 14 a avancé dans le champ de la définition des missions, sur le positionnement des CIO, au sein de l'Education Nationale et par rapport au SPRO. Il ne peut être question de revenir sur ces acquis. Le SNES demeure extrêmement vigilant pour que ce qui a été acté, se traduise dans les faits et que la poursuite de la concertation se fasse bien sur ces bases.